
**N° 95-0373 - Urbanisme, habitat et développement social + finances et programmation - Villeurbanne -
Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 37, rue Edouard Vaillant - Département de l'action
foncière -**

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 décembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

A la demande de la ville de Villeurbanne et afin de réaliser, après remembrement, une opération d'urbanisme dans le secteur, la Communauté urbaine a préempté, au prix de 580 000 F, un immeuble situé 37, rue Edouard Vaillant à Villeurbanne.

Il s'agit d'un bâtiment de deux niveaux sur cave et dépendances à usage d'habitation d'une surface utile de 102 mètres carrés ainsi que de la parcelle de terrain de 212 mètres carrés sur laquelle est édifiée cette construction, le tout cadastré sous le numéro 629 de la section L.

Aux termes de la promesse d'achat qui vous est présentée, la ville de Villeurbanne qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter, à la communauté urbaine de Lyon, ledit immeuble au prix de 580 000 F précité admis par les services fiscaux et à lui rembourser ses frais d'acquisition ;

B. Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir, enfin de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit document ;

Vu la demande de la ville de Villeurbanne ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de cette cession fera l'objet d'une inscription en recettes au budget de la Communauté urbaine - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 179 du budget concerné.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,